Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260304-2026_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONDEVERT
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 04/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Date de la convocation : 27/02/2026
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mondevert sous la présidence de M. Christian STEPHAN.

Etaient présents : M. STEPHAN Christian, M. PERRIER Jacques, M. SMATI Jean-Christophe, Mme VINOUZE Julie, Mme LAMI Katia, ~~Mme HORVAIS Elodie~~, M. VILAINE Sébastien, M. BUYS Nicolas, M. LEBLANC Jean-Yves, Mme VINGERT Isabelle, M. PARAGE Antoine, M. JEULAND Joseph, ~~Mme SALIOU Dorothée,~~ ~~M. CAILLERE~~ ~~Joël~~, M. BLANDEAU Marc-Antoine

Absents excusés : Mme HORVAIS Elodie, Mme SALIOU Dorothée, M. CAILLERE Joël

Procurations : Mme HORVAIS Elodie à Mme VINGERT Isabelle, Mme SALIOU Dorothée à M. SMATI Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Mme VINGERT Isabelle

2026.07 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les subventions suivantes pour l'année 2026 :

USEM Erbrée Mondevert	1575.00
G.V. Erbrée-Mondevert	200.00
Club "Au Bon Plaisir"	520.00
Asso. Anciens Combattants	100.00
Club de Palets Mondevertais	200.00
A.D.M.R. Argentré (service pers. Âgés)	120.00
Espace jeux Titounette	150.00
Comité des Fêtes	161.00
OGEC Subvention exceptionnelle	2 000.00
TOTAL	**5026.00**

M. Jean-Yves LEBLANC et Mme Julie VINOUZE ne prennent pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260304-2026_07-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

VALIDER les montants ci-dessus ;
CHARGER M. le Maire de notifier cette décision aux associations concernées ;
AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 4 mars 2026
Le Maire,
M. Christian STEPHAN